



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

Mme AVENA - MM. BACHELARD - BEKHTAOUI - BELLEVILLE - BERNARD - Mmes BESSIS - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT - BRUYERE - CARBONNEL - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DÉTANG - DESVIGNES - DOUHAIT - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - FOUCHERES - FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MAGLICA - MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - NOWOTNY - PARIS - PERRIN - PETITJEAN - PILLIEN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : MM. ALLAERT (pouvoir à M. Guy GILLOT) - AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - BARBEY (pouvoir à M. ROIZOT) - Mme BERNARD (pouvoir à M. IZIMER) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) - Mme BIOT (pouvoir à M. DANIERE) - MM. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - DELATTE - DODET - Mme FLAMENT (pouvoir à M. GERVAIS) - M. JULIEN (pouvoir à M. PINON) - Mme MANSAT (pouvoir à Melle MASLOUHI) - MM. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - OBRIOT (pouvoir à Mme DARCIAUX).

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Accueil des gens du voyage – Tarification 2006 des aires**

Dans l'attente de la mise aux normes et de la réalisation des travaux de réhabilitation de l'aire de la Cité des Peupliers, il est proposé de reconduire en 2006 les niveaux tarifaires adoptés en 2005. Ces tarifs feront l'objet d'une réactualisation lors de la réouverture de l'équipement. En conséquence, les tarifs de stationnement des trois aires d'accueil de l'agglomération dijonnaise sont établis comme suit :

Aire de la Cité des Peupliers :

Caution : 50 €/famille

Redevance de stationnement :

- 2€/nuitée,

-10,85 €/semaine complète.

Taxes électricité : 0,16 €/kWh

Taxes eau : 2,40 €/m<sup>3</sup>.

La tarification spécifique, en faveur des personnes âgées de plus de 65 ans et dont les ressources ne dépassent pas les minima sociaux, repose sur un forfait de redevance de stationnement établi à 5,46 € pour la semaine complète (7 nuitées consécutives), auquel s'ajoutent les charges de fluides consommés.

Aire de Marsannay-la-Côte :

Caution : 50 €/famille

Forfait droits de stationnement (redevance + charges liées aux fluides) :

- 2,5 €/nuitée (15 €/semaine)

Aire de grand passage Bd Petitjean Dijon :

Tarifs applicables pour la période de mise à disposition de l'équipement pendant les travaux de restructuration de la Cité des Peupliers :

Caution : 50 € par famille

Forfait droit de stationnement (redevance + charges liées aux fluides) :

- 3€ jour/famille (16 €/semaine/famille).

Tarifs applicables pour les passages de missions :

Caution : 150 € par groupe

Forfait droits de stationnement (redevance + charges liées aux fluides) :

- 3 €/jour/famille (16 €/semaine/famille) pendant les 15 premiers jours

- 3,5 €/jour/famille (24 €/semaine/famille) au delà de 15 jours.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** la tarification 2006 des droits de place concernant les aires d'accueil de l'agglomération dijonnaise ainsi que les modalités de paiement telles que définies dans la présente délibération,
- **De dire** que ces dispositions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ,
- **De dire** que les recettes correspondantes seront perçues, auprès des usagers des aires d'accueil, pour le compte de la Communauté d'agglomération, par le gestionnaire désigné,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Préfecture de la Côte d'Or  
Déposé le : 10 FEV. 2006

Préfecture de la Côte d'Or  
Département de Dijon  
Communauté d'Agglomération  
Dijon Métropole  
10, avenue du Drapeau  
21075 DIJON CEDEX

Pool extrait conforme,  
Le Président

*(Signature manuscrite)*

Publié le 10 FEV. 2006  
Déposé en Préfecture le